

DESCRIPTION

Le projet de surveillance de la maladie hémorragique virale du lapin (MHL) vise à détecter de manière précoce toute mortalité de lapins causée par ce virus. La forte contagiosité et la pathogénicité de ce virus le rendent apte à causer des épizooties. Le projet vise ainsi à réduire les conséquences importantes de ce virus sur la santé animale en favorisant la détection de cas positifs et la mise en place de mesures de contrôle, s'il y a lieu.

Le projet s'adresse autant aux propriétaires de lapins domestiques de compagnie qu'aux propriétaires d'élevages de lapins de chair.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) assumera les frais d'expédition, de prélèvement et d'analyse PCR des carcasses. Cette gratuité sera en vigueur tout au long de l'année.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Tout lagomorphe de compagnie ou d'élevage mort sans cause déterminée;
- Lapin de compagnie ayant été euthanasié à la suite d'un état critique;
- Lapin de chair présentant des signes chroniques de la MHL, soit une perte de poids, de l'apathie et un ictère.

PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT ET D'ENVOI

Échantillons et quantité à prélever

Les analyses PCR se font sur des échantillons de foie et de rate. Néanmoins, en vue d'éviter la contamination potentielle de l'environnement (fermes, cliniques, refuges), il est demandé de soumettre des carcasses entières de lapins morts.

Un élevage de lapins de chair peut soumettre un maximum de 3 carcasses.

Conservation des carcasses avant l'expédition

Les carcasses doivent être bien identifiées et conservées au frais avant et pendant le transport.

Si la carcasse ne peut être expédiée dans un court délai suivant la mort (moins de 2-3 jours), elle doit être congelée et expédiée au laboratoire dès que possible.

Conditionnement et expédition des échantillons

Il est possible d'aller porter les échantillons directement au Laboratoire de santé animale de **Québec**, ou encore d'utiliser le service de messagerie. Les instructions pour un envoi conforme par messagerie ainsi que les numéros de compte se trouvent dans le document [Instructions pour l'envoi d'échantillons de diagnostic](#).

Seuls les échantillons reçus au Laboratoire de santé animale du MAPAQ seront acceptés dans le cadre de ce projet.

Jours d'expédition au laboratoire

Du lundi au jeudi avant 16 h (si les échantillons sont apportés directement au laboratoire, il est également possible de venir le vendredi avant 16 h).

Formulaire à expédier avec les échantillons

Remplir le [formulaire général de demande d'analyses](#) du MAPAQ et sélectionner le projet **Lagomorphes - Surveillance de la MHL (0357)**.

Coordonnées de la personne responsable du projet

Pour toute question relative aux critères d'admissibilité, communiquer avec :

D^r Antony Bastien, responsable du réseau cunicole

Téléphone : 1 844 ANIMAUX (264-6289)

Courriel : antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca

Pour toute question relative aux échantillons ou à l'interprétation des résultats, communiquer avec le Laboratoire de santé animale, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Coordonnées et adresse de livraison

Laboratoire de santé animale (Québec)

2650, rue Einstein

Québec (Québec) G1P 4S8

Téléphone : 418 643-6140, poste 2602

Sans frais : 1 855 802-2329

Télécopieur : 418 644-4532

Courriel : LSA.QC@mapaq.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.